PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 septembre 2025, conformément aux articles du Code Général des collectivités territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chantal TORCK, Maire.

Présents : TORCK Chantal - BELOVIC Claude - BORDE Aline - CAMUS Jacky – COLSON Sylvie - FAIVRE Michelle - GOUBY Maurice - GRAPPIN Céline - MARCHAL Christine - MICHEL Jean Marc - PATENAT Sophie - PONSOT Danièle - VILMONT Françoise.

Absents excusés : JACQUOT François donne pouvoir à BELOVIC Claude
FERRAROLI Noémie donne pouvoir à FAIVRE Michelle

Secrétaire : Sophie Patenat
Ouverture de la séance à 19H30

Mouvement de crédit DM3
Dépenses de fonctionnement chapitre 023 ..... – 8 500,00 €
Dépenses de fonctionnement chapitre 67 article 673..... + 8 500,00 €
Recettes d'investissement chapitre 021..... - 8 500,00 €
Recettes d'investissement chapitre 27 article 272..... + 8 500,00 €
Voté à l'unanimité

Subventions :
- ANACR NORD JURA : 200,00 € (Mme Ponsot ne prend part au vote)
- FNACA : 200,00 € (Mme Ponsot et M.Belovic ne prennent pas part au vote)
- Souvenir Français : 200,00 €
- ACCA Chaussin : 670,00 €
- Les Semelles Brulées : 300,00 € (Mme Faivre et M.Belovic ne prennent pas part au vote)

Voté à l'unanimité.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
Le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.
Il est mis en œuvre pour faire face à un évènement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.
Voté à l'unanimité.

Rétrocession de la voirie rue des Docteurs Torck-Laurenchet par la communauté de communes La Plaine Jurassienne.
D'accepter la rétrocession à titre gratuit, en l'état de la voirie ci-dessus dénommée.
Voté à l'unanimité

Remboursement de la révision d'un loyer depuis janvier 2023.
Le remboursement des augmentations de loyers depuis le 1er janvier 2023 d'un montant de 948,84 €
Voté à l'unanimité

Chablis et coupes de bois
Parcelle 13r
Délai d'exploitation 31/08/2026
Pour le partage des bois, le conseil municipal désigne Mrs Belovic et Giboudeaux
Voté à l'unanimité.

Clôture de la séance à 20H45

MAIRIE DE CHAUSSIN 39120 (JURA)

Chantal Torck
Maire de Chaussin